

GUIDE D'INFORMATION

STAGE HORS QUÉBEC

Les critères de participation et le financement accordé pour ce programme sont indiqués dans ce guide pour les sessions de mobilité visées, sous réserve de révision annuelle.

BUREAU INTERNATIONAL
2010-2011

STAGE HORS QUÉBEC

Le programme de mobilité **Stage hors Québec** a été mis sur pied par le Bureau international (BI) dans le but de vous offrir un financement pour vous aider à réaliser un court séjour d'études hors Québec. Ce programme s'adresse aux étudiants¹ des trois cycles qui désirent effectuer un stage professionnel ou une collecte d'information sur le terrain pour la préparation de leur recherche (mémoire de maîtrise ou thèse de doctorat).

Si vous êtes en attente de la réponse de votre établissement ou organisme d'accueil concernant votre acceptation en stage, vous pouvez déposer votre demande en prenant soin de cocher, à la section *Organisme d'accueil* du formulaire *Demande de participation*, la case *En attente d'une confirmation*. Sur réception de la preuve de votre acceptation en stage par votre établissement ou organisme d'accueil, le traitement de votre demande sera finalisé.

Nous vous invitons à prendre connaissance des critères d'admissibilité avant même de préparer votre demande de participation.

Vous devez déposer votre demande de participation complète au Bureau international en respectant les dates de dépôt ci-dessous. **Toute demande incomplète ou en retard sera refusée.**

*** La date de dépôt de votre demande dépend de la date de début de votre stage.**

| | | | |
|-----------------------|--------------------|---------------------------------|--|
| Dépôt au plus tard le | 1er janvier 2011 | pour un stage débutant entre le | 1er mars et le 30 avril 2011 |
| Dépôt au plus tard le | 1er mars 2011 | pour un stage débutant entre le | 1er mai et le 30 juin 2011 |
| Dépôt au plus tard le | 3 mai 2011 | pour un stage débutant entre le | 1er juillet et le 31 août 2011 |
| Dépôt au plus tard le | 1er juillet 2011 | pour un stage débutant entre le | 1er septembre et le 31 octobre 2011 |
| Dépôt au plus tard le | 1er septembre 2011 | pour un stage débutant entre le | 1er novembre et le 31 décembre 2011 |
| Dépôt au plus tard le | 1er novembre 2011 | pour un stage débutant entre le | 1er janvier 2012 et le 29 février 2012 |

Entre le moment du dépôt de la demande de participation et le début de votre stage, vous devez être disponible pour prendre part à la formation prédépart du Bureau international.

Autorisation de votre direction de programme

Dans un premier temps, nous vous invitons à rencontrer votre direction de programme qui pourra vous conseiller quant à votre projet de stage hors Québec. Cette rencontre est aussi l'occasion pour vous de demander à votre direction de programme l'autorisation qu'elle devra vous remettre par écrit (voir modèle de lettre en annexe). Le projet de stage hors Québec devra vous permettre d'obtenir au minimum **6 crédits** et avoir une durée d'au moins **8 semaines consécutives² hors Québec**.

¹ Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

² Au moins 5 des 8 semaines consécutives de stage doivent avoir lieu à l'intérieur de la session à laquelle vous inscrivez votre stage.

Critères d'admissibilité

Pour être admis au programme Stage hors Québec, l'étudiant doit répondre aux critères suivants :

Premier cycle

- être admis à titre d'**étudiant régulier** à un programme de baccalauréat disciplinaire, intégré ou multidisciplinaire de l'Université Laval;
- avoir **obtenu**, avant le départ, un minimum de **30 crédits** dans votre programme d'études, sans équivalence et sans dispense;
- avoir une **moyenne de programme** égale ou supérieure à **2,67** sur 4,33 au moment du dépôt de la demande;
- **obtenir** un minimum de **6 crédits contributoires** au programme d'études, sans excéder le nombre de crédits prévus au programme;
- réaliser un séjour d'au moins **8 semaines consécutives**;

Deuxième et troisième cycle

- être admis à titre d'**étudiant régulier** à un programme de maîtrise avec mémoire, de maîtrise avec stage, de maîtrise avec essai-stage ou de doctorat de l'Université Laval. Dans le cas de la maîtrise avec essai-stage, les crédits reliés à l'essai ne peuvent être financés en aucun cas;
- avoir **obtenu**, avant le départ, un minimum de **12 crédits** dans votre programme d'études, sans équivalence et sans dispense;
- avoir une **moyenne de programme** égale ou supérieure à **3,0** sur 4,33 au moment du dépôt de la demande ou, si les résultats ne sont pas disponibles, avoir obtenu une moyenne de 3,0 au baccalauréat pour un stage à la maîtrise ou une moyenne de 3,0 à la maîtrise pour un stage au doctorat;
- **obtenir** un minimum de **6 crédits contributoires** au programme d'études, sans excéder le nombre de crédits prévus au programme (les crédits de recherche sont également comptabilisés);
- réaliser un séjour d'au moins **8 semaines consécutives**.

Constitution de la demande de participation

Vous devez déposer une demande **complète** au Bureau international. La demande de participation doit être composée des pièces suivantes :

1. le formulaire de demande de participation, disponible au Bureau international ou sur notre site Internet (<http://www.bi.ulaval.ca/etudiantUL/mobilite/03.html>), signé par vous ET par votre direction de programme;
2. une lettre de motivation à participer à ce stage;
3. l'attestation de cheminement dans votre programme disponible sur Capsule;
4. une lettre d'autorisation de séjour hors Québec signée par votre direction de programme (les étudiants inscrits à la maîtrise avec mémoire doivent **également** faire signer leur directeur de

recherche), par laquelle on vous autorise à effectuer votre séjour d'études hors Québec. **Vous devez soumettre le modèle que vous trouverez en annexe.**

Formation prédépart

La formation prédépart est une étape essentielle à la préparation de votre projet de mobilité. Elle comprend un volet administratif, offert en ligne, et un volet interculturel, donné en salle.

Dès que votre demande sera sélectionnée par le BI, vous recevrez un code d'accès pour vous inscrire au volet administratif de la formation prédépart et une convocation à la formation interculturelle en salle.

Le volet administratif de la formation porte sur la bourse de mobilité, l'inscription à l'université, les formalités d'entrée dans un pays étranger, les aspects financiers, les assurances, la sécurité, le logement et autres informations pratiques.

La formation interculturelle se veut un espace dynamique d'échanges et de contacts entre les étudiants qui se préparent à vivre une expérience hors-Québec. Les grands thèmes abordés portent sur la communication interculturelle, le processus d'adaptation, la solidarité internationale et les chocs culturels, autant lors du séjour hors-Québec qu'au retour au Québec.

Bourses

Le montant de la bourse que vous recevrez du Bureau international varie en fonction de la durée de votre séjour ET du nombre de crédits contributoires.

Baccalauréat disciplinaire ou intégré:

Une bourse de 1 250 \$ par session pour un maximum d'une session.

Maîtrise avec mémoire, stage et ou recherche :

Une bourse de 1 250 \$ par session pour un maximum de deux sessions.

Le Bureau international remettra la bourse de séjour au cours de la session visée par le stage hors Québec, à condition de respecter **tous** les critères d'admissibilité et d'avoir remis tous les documents exigés (photocopie du billet d'avion, fiche personnelle, procuration, formulaire de dépôt direct).

Les assurances, le logement, la nourriture, le transport ainsi que les droits de scolarité et autres frais exigés par l'Université Laval sont à votre charge.

Les **étudiants étrangers** admis dans un programme de grade de l'Université Laval peuvent participer aux programmes d'échange d'étudiants du Bureau international, mais ne seront pas éligibles au financement. Les **étudiants canadiens** soit les étudiants résidents permanents du Canada non résidents du Québec peuvent participer aux programmes d'échange d'étudiants et seront éligibles au financement selon la disponibilité des fonds privés au moment du dépôt de la demande. Les séjours de mobilité devront se faire dans une province ou un pays d'origine différent du lieu de provenance.

Important : Les bourses octroyées par le Bureau international sont considérées comme de l'actif dans le calcul des prêts et bourses.

Bourses des Offices jeunesse du Québec (Amériques, Asie, Belgique, France)

Des programmes de bourses sont également rendus disponibles par les différents Offices jeunesse internationaux du Québec. Ces derniers offrent la possibilité aux jeunes adultes québécois de réaliser un projet à l'international. Votre participation à l'un de ces programmes ne modifie pas le montant de la bourse remise par le Bureau international. Voici les destinations concernées :

- Amériques : L'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ) vous propose le programme Praxis. <http://www.oqaj.gouv.qc.ca/francais/praxis.html>
- Asie : L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) offre le programme Poursuite d'études collégiales et universitaires en Asie. <http://www.ofqj.org/partir-en-france/programmes/20?target=new>
- Belgique : L'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ) vous propose le programme Poursuite d'études collégiales et universitaires. <http://www.oqwbj.org/article916.html>
- France : L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) vous propose de participer au programme Poursuite d'études collégiales et universitaires en France (PÉCUF). <http://www.ofqj.org/partir-en-france/programmes/12>

Dans un cas comme dans l'autre, c'est à vous d'effectuer les démarches nécessaires pour bénéficier de ces bourses, **à l'exception du programme PÉCUF de l'OFQJ**. Pour le PÉCUF, c'est le Bureau international qui transmet, en avril de chaque année, la liste de tous les étudiants ayant déposé une demande de participation pour un séjour de mobilité en France. L'OFQJ assure pour sa part lui-même le suivi auprès des étudiants.

Pour information

**Bureau international
Maison Eugène-Roberge
2325, rue des Arts
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6**

Téléphone : 418-656-3994 Télécopieur : 418-656-2531
Courriel : bi@bi.ulaval.ca Site Internet : www.bi.ulaval.ca

LETTRE D'AUTORISATION DU SÉJOUR HORS QUÉBEC
(MODÈLE DE LETTRE À SOUMETTRE À VOTRE DIRECTEUR DE PROGRAMME)

Bureau international
Maison Eugène-Roberge
Université Laval

La présente vise à vous informer que [PRÉNOM, NOM ET MATRICULE DE L'ÉTUDIANT(E)], admis(e) dans le programme [TITRE DU PROGRAMME], est autorisé(e) à réaliser un Stage hors Québec à [NOM DE L'ÉTABLISSEMENT OU DE L'ENTREPRISE, VILLE, PAYS] sous la responsabilité de [PRÉNOM, NOM ET TITRE DE LA PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉTUDIANT DANS L'ÉTABLISSEMENT OU L'ENTREPRISE] qui le/la recevra et le/la conseillera pendant la durée du séjour d'études hors Québec. Le séjour aura lieu au cours de la session [AUTOMNE, HIVER OU ÉTÉ] et se déroulera du [JJ-MM-AAAA] au [JJ-MM-AAAA] (minimum de huit (8) semaines intensives et consécutives sur le terrain).

Ce projet de stage, supervisé par [PRÉNOM, NOM ET TITRE DE LA PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉTUDIANT À L'UNIVERSITÉ LAVAL] consiste à [DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE STAGE].

L'étudiant(e) mentionné(e) ci-dessus sera inscrit(e) au cours/stage [SIGNE ET NOM DU COURS] de l'Université Laval, pour lequel une reconnaissance minimale de 6 crédits contributives à son programme lui sera accordée. Cet(te) étudiant(e) de [PRÉCISER LE CYCLE] cycle aura acquis, avant son départ, un minimum de [30 CRÉDITS (POUR LES ÉTUDIANTS DE PREMIER CYCLE) OU DE 12 CRÉDITS (POUR LES ÉTUDIANTS DE DEUXIÈME OU TROISIÈME CYCLE)] crédits, il/elle a, au moment du dépôt de la demande, une moyenne de programme égale ou supérieure à [2,67 (POUR LES ÉTUDIANTS DE PREMIER CYCLE) OU DE 3 (POUR LES ÉTUDIANTS DE DEUXIÈME OU TROISIÈME CYCLE)] sur 4,33 et il/elle n'excèdera pas le nombre des crédits contributives prévus au programme.

[Signature]

[NOM DU SIGNATAIRE]

Directeur de programme

[NOM DU PROGRAMME]

[Signature]

[NOM DU SIGNATAIRE]

Directeur de recherche (seulement pour les étudiants du 2e ou 3e cycle)

[NOM DU PROGRAMME]

C.c. [NOM DU CONSEILLER À LA GESTION DES ÉTUDES], conseiller à la gestion des études